

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-683

présenté par

M. Nury, Mme Anthoine, M. Abad, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Viala, M. Lurton,  
M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Cattin, M. Pauget, M. Vialay, M. Cinieri, M. Masson,  
Mme Genevard, Mme Dalloz et M. Cordier

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de supprimer le prélèvement à la source de l'impôt.

Il entraîne une complication non négligeable dans le versement des salaires. Ses conséquences financière, comptables et administratives risquent de s'avérer préjudiciables pour les entreprises. En outre, il pourrait emporter une diminution des liquidités pour les particuliers.

Il convient de supprimer cet article 2.